



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	26	25

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 8 MARS 2016

dont 3 pouvoirs  
Date de la convocation  
01/03/2016  
Date d'affichage  
11/03/2015

L'an deux mille seize et le huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, Maire,

Présents : M.M. SALANAVE-PÉHÉ Y., TUHEIL M., MUCHADA P., SALIOU M., TRAUCOU P., PIETS A., LAPORTE-FRAY G., GOUDICQ L., OULD-AKLOUCHE M., GENNEVOIS P., SABY-MAUBÉSY T., NOURY J.L., CAUHAPÉ T.

Mmes UZABIAGA S., ZANOTA G., CABOS J., BROUCARET G., REMY V., SABY-MAUBESY N., PEYROUS V., BONNET L., GAILLOT C.

Absents : - Mme Delia MATA-CIAMPOLI  
- Mme Laurence BLANCHARD  
- Mme Sarah LOSSIER  
- Mme Yvonne CAZAUX

Pouvoirs donnés :

- Delia MATA-CIAMPOLI	à	Sylvie UZABIAGA
- Laurence BLANCHARD	à	Marcel SALIOU
- Sarah LOSSIER	à	Marcel TUHEIL
- Mohammed OULD AKDLOUCHE	à	M. le Maire (fin de séance)

Secrétaire de séance : Mme Christelle GAILLOT

Objet : FINANCE – Fixation des tarifs publics – Modifications

N° 05/2016

Le conseil municipal approuve les tarifs publics suivants :

- Contrôle d'assainissement collectif à la demande d'un Notaire et/ou dans le cadre d'une cession d'un bien : 100 € TTC. Ce tarif prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2016.
- Vente de bois : 10 €/stère.

Invité à délibérer, le Conseil municipal approuve la fixation de ces tarifs.

Pour Extrait Certifié Conforme et Exécutoire par le Maire  
sous sa responsabilité conformément à la réglementation  
sur les dispositions de publicité et de notification.

Le Maire,  
Yves SALANAVE-PÉHÉ

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 17/03/2016

- Par transmission au Contrôle de Légallité le 17/03/2016